

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/07/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 JUILLET 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	39

DATE DE LA CONVOCATION

27 juin 2005

L'an deux mille cinq, le 07 juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auriat, sur la convocation en date du 27 juin 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. SIMON-CHAUTEMPS ; BOUEYRE ; CHOMETTE ; BOSDEVIGIE ; DEBESSON ; FLOIRAT ; MICHAUD ; CHEZEAUD Raymond ; BACHELLERIE ; CHAUSSADE ; GUILLAUMOT ; LETANG ; PETIT ; BAUDRON ; LE CALVEZ ; DEMARGNE ; MORE ; MEYER ; CALOMINE ; BARLET ; POULIER ; JAMILLOUX ; PATEYRON Jean-Louis.

Mmes. MAZIERE ; CONCHON ; GRIZON ; LAROUDIE ; BETTON ; BEYLE

Suppléants : MM. CHABROUX ; PAROT Jean-Pierre ; FAURILLON ; PICOURET ; MONNIER ; NOURISSEAU

Suppléantes : Mmes. GRAND ; ARTHUR ; BOURDERIAU ; COUTABLE ; LEMEIGNAN ; DUMEYNIÉ

Excusés : MM. JOUHAUD ; COULON ; SARTOUX ; MAZIERE ; MEUNIER ; LABORDE

Mmes MAKOWIAK ; JOUANNETAUD ; LAVERGNE ; REYRE

OBJET : Approbation du dossier d'autorisation de lotir de la zone d'activités artisanales et commerciales de Rigour Nord, commune de Bourganeuf

Le Président rappelle au conseil communautaire que les services de la Direction départementale de l'Équipement réalisent une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la zone d'activités artisanales et commerciales de Rigour-Nord, commune de Bourgneuf.

Les travaux de cette zone d'activité, d'une superficie de 4,5 hectares devraient débuter en septembre-octobre 2005. A ce jour, les études de projet (dossier PRO) et le dossier d'autorisation de lotir ont été remis.

Le Président présente au conseil le contenu du dossier d'autorisation de lotir :

- Une description du projet (localisation, paysage, desserte du site par les réseaux, règlement d'urbanisme) ; insertion du projet dans le site (aménagements paysagers, collecte des eaux pluviales, traitement des eaux usées).
- Des plans de présentation : état actuel du terrain, plan de composition, plan de l'assainissement et des réseaux.
- Le programme des travaux

IL indique que le présent dossier sera transmis en six exemplaires à la Mairie de Bourgneuf pour enregistrement, puis à la Direction Départementale de l'Équipement pour instruction. Un exemplaire sera consultable au secrétariat de la communauté de communes à Bourgneuf.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2004 confiant la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre aux services de la DDE ;

Vu le dossier dressé par les services de la Subdivision DDE de Bourgneuf le 24 juin 2005

Et après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire

- Approuve le présent dossier d'autorisation relatif à la création de la zone d'activités artisanales et commerciales de Rigour-Nord
- Autorise le Président à signer la demande d'autorisation de lotissement et à transmettre l'ensemble des pièces nécessaires pour l'instruction du présent dossier.
- Dit que ce dossier sera déposé en six exemplaires à la Mairie de Bourgneuf, puis transmis pour instruction à la Direction Départementale de l'Équipement.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 07 juillet 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD